

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 09 - 1 oct. 2022

À LA UNE

Sénégal : des entreprises publiques du secteur de l'énergie voient certaines de leurs activités soustraites des procédures de passation

Par Boris Martor, Raphaël Weiss

OHADA

L'autorité de la chose jugée fait obstacle au recours en cassation devant la CCJA

Par Pierre-Claver Kamgaing

La révision d'un arrêt de la CCJA est subordonnée à la découverte d'un fait de nature à exercer une influence décisive

Par Pierre-Claver Kamgaing

Le juge qui statue extra petita expose sa décision à la cassation de la CCJA

Par Pierre-Claver Kamgaing

La déclaration d'appel en matière de redressement judiciaire ou de liquidation des biens peut se faire au greffe de la cour d'appel ou du tribunal

Par Ramsès Akono Adam

Irrecevabilité du recours en cassation devant la CCJA pour irrégularité du mandat spécial donné à l'avocat

Par Ramsès Akono Adam

Le contentieux des honoraires d'avocat ne relève pas de la compétence de la CCJA

Par Ramsès Akono Adam

Droits nationaux

Cameroun : les entreprises du bâtiment et des travaux publics font désormais l'objet d'une catégorisation

Par Steve Tametong Nguemo Tsidié

Cameroun : les établissements et entreprises publics arrimés à l'obligation de performance

Par Steve Tametong Nguemo Tsidié

Cameroun : annulation d'une sentence arbitrale sur le fondement du non-respect par les

arbitres de leur mission - le juge serait-il allé trop loin dans son contrôle ?

Par Céline Ndong Dimouamoua

Burkina Faso : l'enjeu de la préférence nationale dans le secteur minier

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Congo : de nouvelles règles pour le système pénitentiaire

Par Yvette Rachel Kalieu Elongo

Gabon : l'état civil se met à l'ère du numérique et de la biométrie

Par Yvette Rachel Kalieu Elongo